



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Prélèvement à la source

Comment je fais ?

J'ai une question sur mon prélèvement à la source
Je souhaite moduler mon taux ou gérer mes acomptes
Je veux déclarer un changement de situation familiale

**Des solutions
sans attendre et
sans vous déplacer**



Un numéro d'appel unique

0 809 401 401

Service gratuit
+ prix appel

du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00

à partir de votre
espace particulier
sur impots.gouv.fr



PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

L'IMPÔT S'ADAPTE

[IMPOTS.GOUV.FR](https://impots.gouv.fr)

À VOTRE VIE

À partir de votre espace particulier sur impots.gouv.fr, rubrique « Gérer mon prélèvement à la source » :



votre espace particulier

Vous pouvez :

Déclarer un changement de situation (naissance, mariage, PACS...)



Actualiser votre taux (suite à une hausse ou une baisse de vos revenus)



Gérer vos acomptes (indépendants, revenus fonciers, pensions alimentaires)



Modifier vos coordonnées bancaires



À l'automne, diminuer le montant de l'avance de réduction et crédit d'impôt qui vous sera versée en janvier de l'année suivante



Vous pouvez également effectuer ces démarches par téléphone

0 809 401 401

Service gratuit
+ prix appel

Retrouvez la DGFIP sur



Novembre 2020